POUR LA SEANCE CA
DU 2 AVRIL 2014

Conseil Municipal

PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA PR-1063 Rénovation partielle et extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève

PR 1063 –intitulé d'origine (pour rappel)

Proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 66'675'800 francs, soit :

- *un crédit de 65'691'800 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.*

- *un crédit de 984'000 francs, destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.*

et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit :

- *la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N^{os} 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève, Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1'307 m^2, et de leur réunion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève,*

- *la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N^{os} 7642 rue François-Diday, 7644 rue Bovy-Lysberg, 7646 bd du Théâtre, 7647 place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal.*

Amendement, exposé des motifs

Introduction

Le présent amendement concerne la **délibération I de la PR-1063**.

Cette délibération est composée de deux montants, soit, selon la proposition originale de la PR-1063 :

Sous-total A **COUT DES TRAVAUX**	62'234'400
Sous total B **FRAIS INDUITS**	3'457'400
TOTAL DU CREDIT DEMANDE	**65'691'800**

Ce projet d'amendement concerne le **sous-total B, Frais induits.**

La modification proposée par la Conseil administratif fait suite à la concrétisation du projet d'installation du Théâtre éphémère de la Comédie française, qui sera utilisé pour la poursuite des représentations du Grand Théâtre pendant les travaux, en lieu et place de l'utilisation du BFM initialement prévue. Cette option génère une économie qu'il y a lieu d'intégrer dans la demande de crédit soumise au Conseil municipal.

Le montant du sous-total A, coût des travaux, demeure quant à lui, inchangé.
Explications des modifications justifiant l'amendement

Comme indiqué dans la proposition initiale, il est impératif que le Grand Théâtre de Genève maintienne une programmation hors les murs pendant les deux saisons 2015-2016 et 2016-2017 correspondant aux travaux, qui nécessitent l'évacuation du bâtiment.

Pour ce qui concerne le personnel du Grand Théâtre, il est prévu que dès la fin de la saison précédant les travaux, il déménagera dans des locaux loués aux Ports Francs à cet effet. Ceci reste inchangé.

Pour ce qui concerne les spectacles, il était prévu, dans un premier temps, qu'ils auraient lieu au BFM, à l'Alhambra et au Victoria Hall. Or, les coûts de location du BFM, qu'il n'a pas été possible de réduire, auraient constitué une part importante des frais induits. De plus, la capacité effective de réaliser des spectacles au BFM, les contraintes techniques liées à la configuration de la salle et de la scène ne permettaient pas d'accueillir tous les types de spectacles dans les conditions optimales, ce qui présentait un risque de perte important sur les comptes d'exploitation annuels des saisons concernées. Ces pertes ont été estimées en raison de la diminution de nombre des abonnés, d'une part et à cause des frais supplémentaires occasionnés par les difficultés de montage des spectacles.

Ces éléments conjugués ont conduit la Fondation du Grand Théâtre à chercher une solution alternative, solution qui s'est présentée grâce à l'opportunité d'acquisition, par la Fondation du Grand Théâtre, des éléments composant la structure du théâtre éphémère que la Comédie française a installé dans la cour du Palais Royal, à Paris, lors de la rénovation de la Comédie française.

Les pourparlers avec la Comédie française en vue de l'acquisition de cette infrastructure, initiés dès la fin de l'année 2013, ont permis d'aboutir, le 4 mars 2014, à la signature d'une convention d'achat entre la Comédie Française et la Fondation du Grand Théâtre, convention par laquelle la Fondation est devenue propriétaire des éléments constituant cette infrastructure.

Elle sera installée, moyennant quelques modifications, comme notamment l'augmentation de la jauge et la réalisation d'une fosse d'orchestre, dans le Parc Rigot, site qui a suggéré pour cet équipement une nouvelle appellation sous le nom de Théâtre éphémère des Nations. L'Etat de Genève propriétaire du terrain, a confirmé son accord pour l'installation sur le site, à titre provisoire et pour la durée des 2 saisons.

Le projet de démontage, transport, remontage et installation de ce théâtre éphémère à Genève est maintenant en cours de réalisation. La maitrise d'ouvrage de ce projet est entièrement assurée par la Fondation du Grand Théâtre, qui bénéficie d'un financement de la part de divers mécènes qui se sont engagés à couvrir, conjointement, les coûts de cette opération. Il ne résultera, en principe, de cette option aucun frais, ni pour la Ville de Genève ni pour la Fondation du Grand Théâtre.

De plus, l'installation du théâtre éphémère des Nations constituera un véritable événement culturel et artistique, qui par son originalité et par son rayonnement représentera un temps fort des saisons théâtrales de Genève entre 2015 et 2017. Par ce biais, la Fondation du Grand Théâtre est convaincue qu'elle parviendra à réduire de manière significative les déficits d'exploitation des saisons hors murs, voire à conquérir, par le caractère insolite et ouvert à tous de cette infrastructure, des nouveaux publics qui seront par la suite fidélisés.

Les frais induits, à la charge de la Ville de Genève, sont donc réduits du montant de la location du BFM et des adaptations de l'Alhambra, raison pour laquelle cet amendement est présenté.

Réduction des déficits de saison, à charge de la Fondation du Grand Théâtre

En ce qui concerne les réductions des déficits de saison, même si ces éléments ne font pas directement partie de montants à charge de la Ville de Genève objet de la PR-1063, on peut estimer que l'option théâtre éphémère des Nations permet de réduire les pertes de manière significative.

En effet, considérant l'option BFM initialement prévue, le déficit global pour les 2 saisons concernées était estimé à environ 6'850'000.- CHF.

Par le choix de l'implantation du Théâtre éphémère des Nations, le déficit global pour les saisons concernées est maintenant réduit à 2'390'000.- CHF seulement.

Il résulte donc du choix de cette option qu'à l'économie de 1'847'600.- CHF effectuée sur le montant du crédit demandé, s'ajoute une diminution des pertes de 4'460'000.- CHF, ce qui porte l'économie globale, sur la totalité de l'opération, due à l'installation du théâtre éphémère en lieu et place de l'option BFM à environ 6'307'600.- CHF.

Nouvelle estimation des coûts des frais induits (modification de la délibération I)

Les montants supprimés sont tracés.

	Libellé	Montant	Montant
1	**Loyer Ports Francs**	**707'900**	**707'900**
	Bureaux 820 m^2 x 300 Fr x 28 mois	574'000	
	Bureaux personnel technique 75 m^2 x 300 Fr x 28 mois	52'500	
	Dépôt non aménagé 105 m^2 x 200 Fr x 28 mois	49'000	
	Places stationnement véhicules 5 x 120 Fr x 24 mois	14'400	
	Places stationnement camions 3 x 250 Fr x 24 mois	18'000	
2	**Travaux Ports Francs**	**54'680**	**54'600**
	Installations informatiques pour 63 postes	29'680	
	Installations informatiques DSIC pour 11 postes (estimation)	10'000	
	Aménagements intérieurs, signalétique	15'000	
3	**Frais de consommation d'énergie Ports Francs**	**70'000**	**70'000**
	Electricité : 28 mois	45'000	
	Téléphone : 28 mois	25'000	
	Chauffage : compris		

4	**Travaux Michel-Simon**	**43’863**	**43’800**
	Installations électriques (raccordement téléphone compris)	4’763	
	Aménagement local repassage	6’000	
	Aménagement buanderie	2’000	
	Aménagement atelier perruques	10’000	
	Aménagement vestiaires rez hommes/femmes	1’500	
	Aménagement aire de repos	1’600	
	Location 3 places véhicules théâtre : 3 x 250 Fr x 24 mois	18’000	
5	**Travaux Sainte-Clotilde**	**6’000**	**6’000**
	Aménagement aire de repos	2’500	
	Aménagement salle de chœurs	2’500	
	Aménagement vestiaires chœurs : 46 personnes	1’000	
6	**Travaux bâtiment GTG**	**10’520**	**10’500**
	Protection matériel lourd et encombrant laissé pendant les travaux sur la scène	10’520	
7	**Travaux Grütli**	**120’500**	**120’500**
	Installation d’un desk avec vitrage dans le hall du Grütli et création d’un bureau au 3ème étage	120’500	
~~**8**~~	~~**Travaux Alhambra**~~	~~**35’000**~~	~~**35’000**~~
	~~Adaptation fosse pour recevoir l'orchestre~~	~~35’000~~	
9	**Déménagement**	**205’404**	**205’400**
	Déménagement (non compris assurance)	91’476	
	Emménagement (non compris assurance)	91’476	
	Transport et location dépôt pianos	5’404	
	Réserve pour un éventuel renchérissement	17’048	
10	**Location Emma-Kammacher**	**316’192**	**316’100**
	Emma-Kammacher : 656 m^2 (13'174,6 Fr x 24 mois)	316’192	
~~**11**~~	~~**Location BFM**~~	~~**1’812’600**~~	~~**1’812’600**~~
	~~BFM 1ère saison 2015-2016 (location 3'800 Fr/jour); 220 jours~~	~~836’000~~	
	~~BFM 2ème saison 2016-2017; 257 jours~~	~~976’600~~	
12	**Matériel de transport pour fonctionnement délocalisé**	**25’000**	**25’000**
	Roulettes de transport	5’000	
	Fly cases	20’000	
13	**Frais secondaires et comptes d'attente**	**50’000**	**50’000**
	Divers et imprévus admis	50’000	
	NOUVEAU SOUS-TOTAL B TTC		**1'609’800**

Soit, total des postes supprimés **1'847'600**

Nouvelle récapitulation générale des coûts de la délibération I

Sous-total A COUT DES TRAVAUX (INCHANGE)	62'234’400
Sous total B FRAIS INDUITS (NOUVEAU TOTAL)	**1'609’800**
TOTAL DU CREDIT DEMANDE (NOUVEAU TOTAL)	**63'844’200**

PR-1063 amendée – Nouvel intitulé

Proposition du Conseil administratif du 12 février 2014 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 64'828'200 francs, soit :

- **un crédit de 63'844'200 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situé place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.**

- **un crédit de 984'000 francs, destiné à la création d'un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.**

et d'une mise à jour foncière en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé, établi le 27 janvier 2014, modifié les 31 janvier et 3 février 2014, soit :

- **la désaffectation de parties des parcelles du domaine public N^{os} 7344, 7642, 7646 et 7647 de Genève, Cité, sises rues Bovy-Lysberg, François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve, d'une surface totale d'environ 1'307 m^2, et de leur réunion à la parcelle privée N° 5038, contenant le Grand Théâtre pour former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève,**

- **la constitution de servitudes d'empiètements en sous-sol en faveur de la Ville de Genève, grevant les parcelles de Genève Cité N^{os} 7642 rue François-Diday, 7644 rue Bovy-Lysberg, 7646 bd du Théâtre, 7647 place de Neuve, toutes propriétés du domaine public communal.**

Les projets de délibérations sont ainsi modifiés en conséquence :

NOUVEAU PROJET DE DÉLIBÉRATION

~~***PROJET DE DELIBERATION I (INITIAL ; POUR RAPPEL)***~~
~~***(Rénovation partielle, extension et poursuite des activités du Grand Théâtre)***~~

~~*LE CONSEIL MUNICIPAL*~~

~~*Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*~~

~~*sur proposition du Conseil administratif,*~~

~~*décide :*~~

~~***Article premier** - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 65'691'800 francs, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situées place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.*~~

~~***Art. 2** – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 65'691'800 francs.*~~

~~***Art. 3**. - Un montant de 1'316'363 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.*~~

~~***Art. 4** - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550'000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2'000'000 de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2'350'000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.*~~

PROJET DE DELIBERATION I AMENDE
(Rénovation partielle, extension et poursuite des activités du Grand Théâtre)

NOUVELLE TENEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit **de 63'844'200 francs**, destiné à la rénovation partielle et à la création d'une extension en sous-sol du Grand Théâtre de Genève situées place de Neuve, parcelle N° 5038, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la poursuite des activités du Grand Théâtre hors les murs durant la durée de fermeture du Grand Théâtre.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence **de 63'844'200 francs.**

Art. 3. - Un montant de 1'316'363 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4 - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude de 550'000 francs voté le 21 janvier 2004 (PR-307, N° PFI 043.009.05), le crédit d'étude complémentaire de 2'000'000 de francs voté le 12 octobre 2010 (PR-849, N° PFI 043.009.17) et le crédit d'étude complémentaire de 2'350'000 francs voté le 23 septembre 2013 (PR-1007, N° PFI 043.009.19), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève 2018 à 2047.

PROJET DE DELIBERATION II
(Création d'un élévateur à décors pour le Grand Théâtre)

INCHANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 984’000 francs, destiné à la création d’un élévateur à décors extérieur pour le Grand Théâtre de Genève, situé rue François-Diday, parcelle N° 7642, feuille N° 31, commune de Genève, section Cité.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 984’000 francs.

Art. 3 - La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DELIBERATION III
(Remaniement parcellaire)

INCHANGE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l’article 11, alinéa 1 de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961,

Vu l’article 30 de la loi sur l’administration des communes du 24 juin 1961,

Vu le tableau de mutation N° 28/2013 établi par M. Christian Haller, géomètre, le 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013, et du plan de servitudes annexé établi le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à désaffecter les parties des parcelles du domaine public N^{os} 7342, 7644, 7646 et 7647 de la commune de Genève, section Cité, sises rue Bovy-Lysberg, rue François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve, pour une surface totale d’environ 1'307 m^2, et à réunir cette surface à la parcelle privée propriété de la Ville de Genève N^o 5038 pour former la parcelle N° 7943, mêmes commune et section contenant le bâtiment du Grand Théâtre de Genève, selon le dossier de mutation N° 28/2013 établi par Monsieur Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 12 juillet 2013 et modifié le 14 août 2013.

Art. 2 – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à grever les parcelles N^{os} 7642, 7644, 7646 et 7647 de Genève, section Cité, propriétés du domaine public communal, sises rue Bovy-Lysberg, bd du Théâtre, place de Neuve, rue François-Diday, de servitudes d’empiètements en sous-sol, selon le plan de servitudes établi par Monsieur Christian Haller le 27 janvier 2014 et modifié les 31 janvier et 3 février 2014 et annexé au TM N°28/2013.

Art. 3 – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de demander au Conseil d'Etat le dépôt d’un projet de loi auprès du Grand Conseil, approuvant la désaffectation d’environ 1'307 m^2 du domaine public communal situé rues Bovy-Lysberg, François-Diday, bd du Théâtre et place de Neuve et leur réunion à l’actuelle parcelle N° 5038 afin de former la parcelle N° 7943 de Genève Cité, propriété privée de la Ville de Genève, ainsi que l’immatriculation des parcelles DP7642, DP7644, DP7646 et DP7647, de Genève/Cité en vue de la constitution de servitudes d’empiètements en sous-sol, en réalisation du dossier de mutation N° 28/2013 et du plan de servitudes du 27 janvier 2014 modifié les 31 janvier et 3 février 2014 annexé.

Art. 4 – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à ces opérations.

Art. 5 – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles susmentionnées en vue de la réalisation du projet de construction.

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Façade bd du Théâtre avec coupe sur l'extension

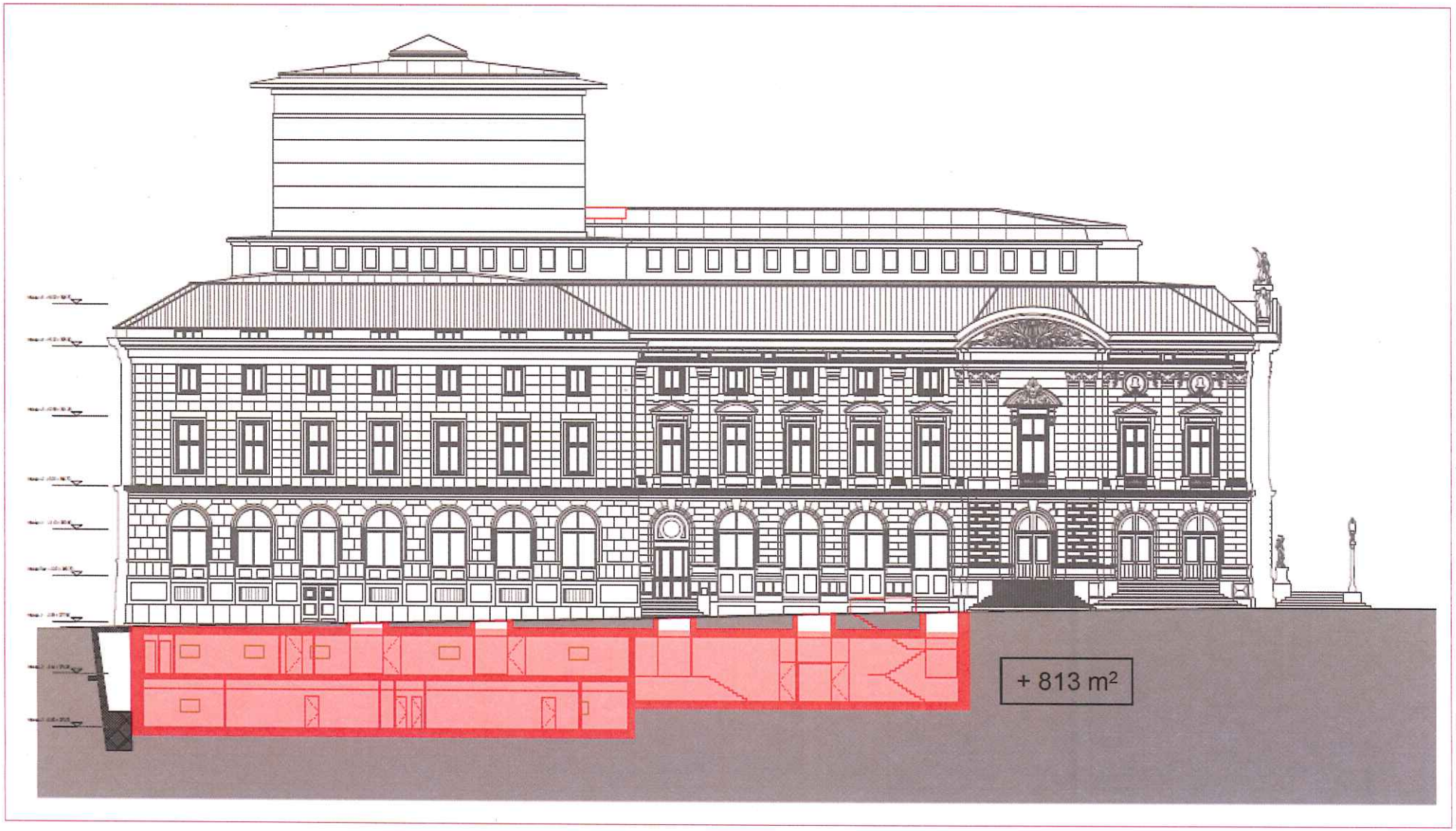

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Coupe longitudinale

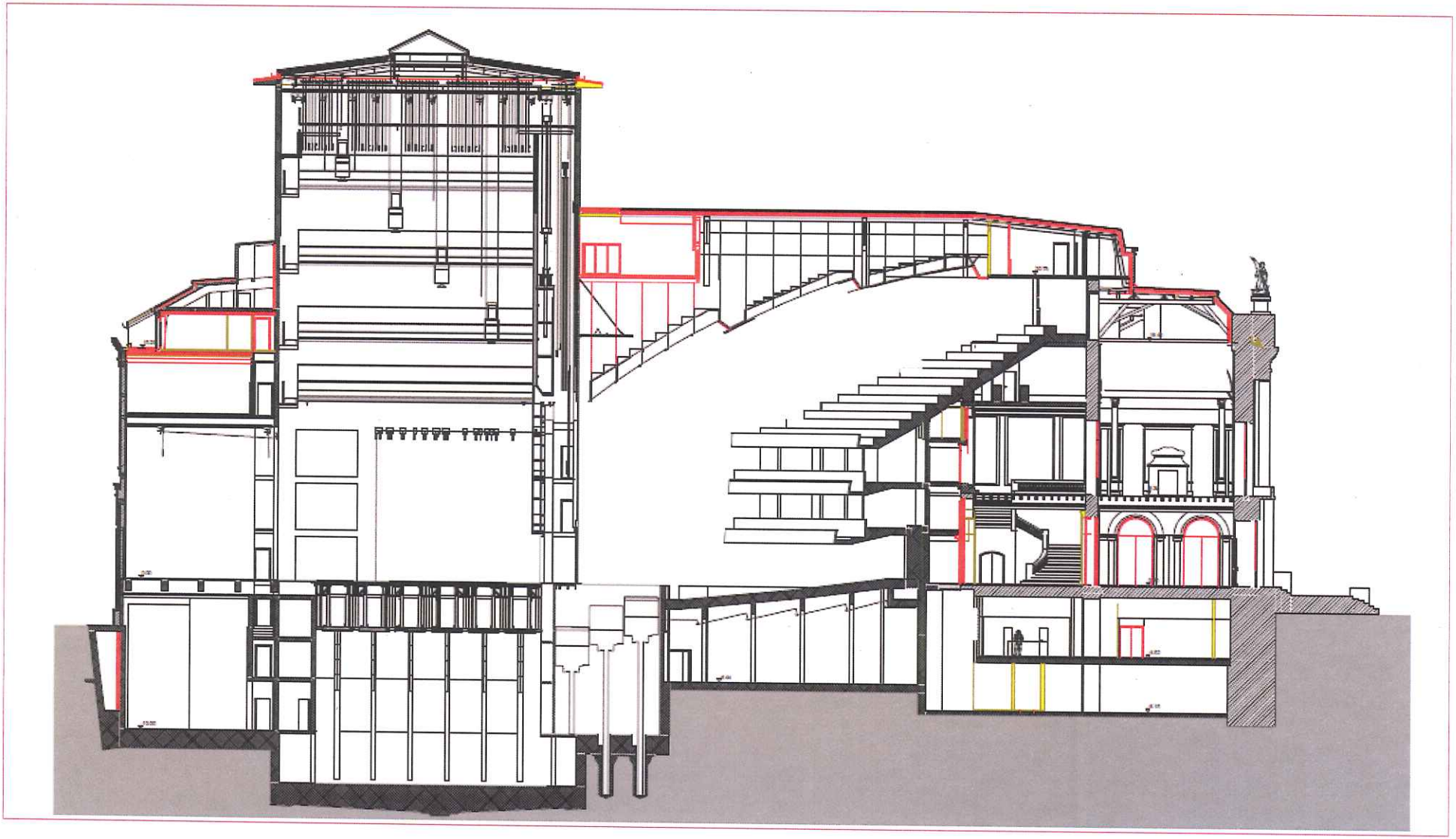

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Coupe transversale, vue vers la scène

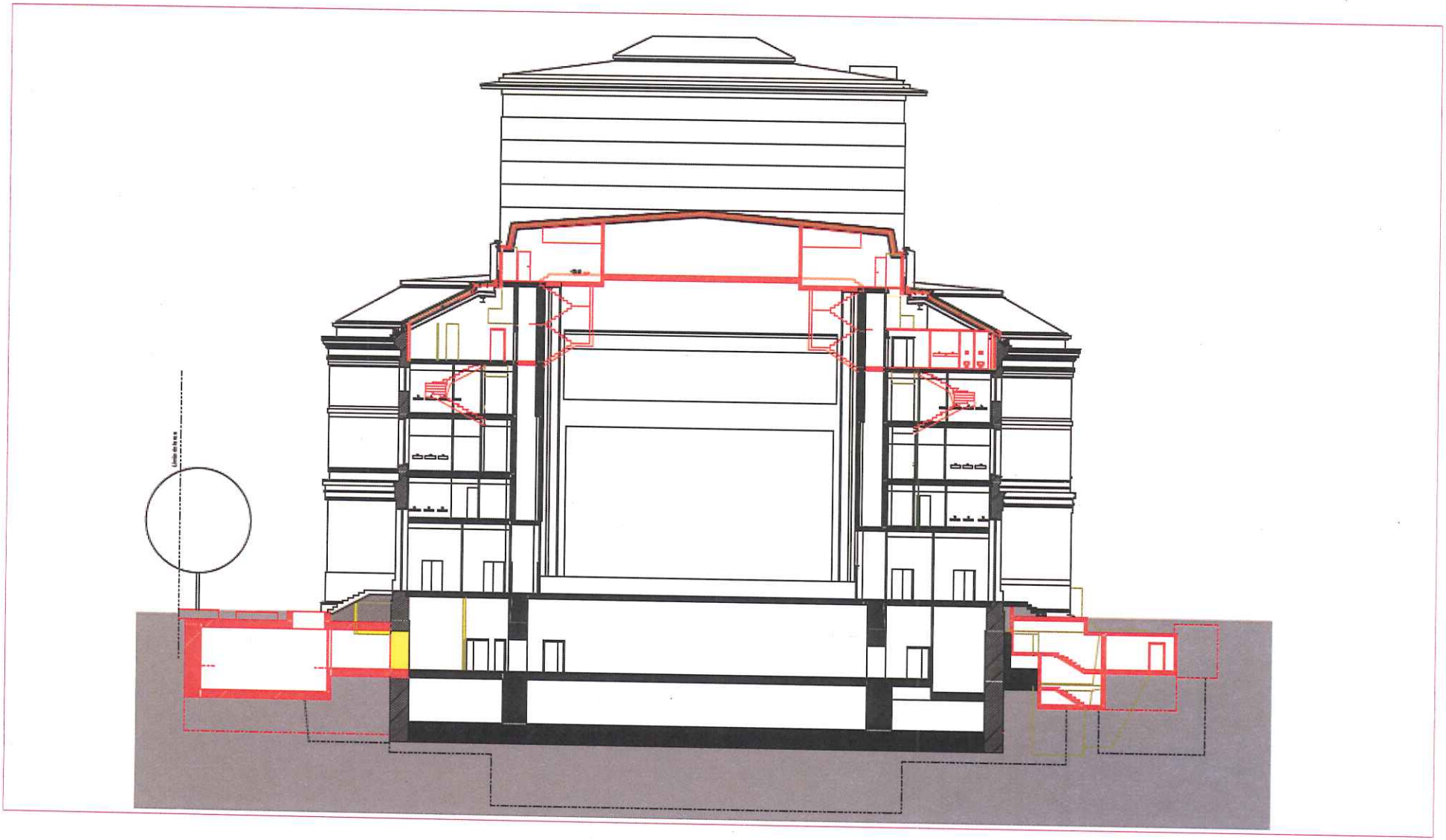

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Niveau -3

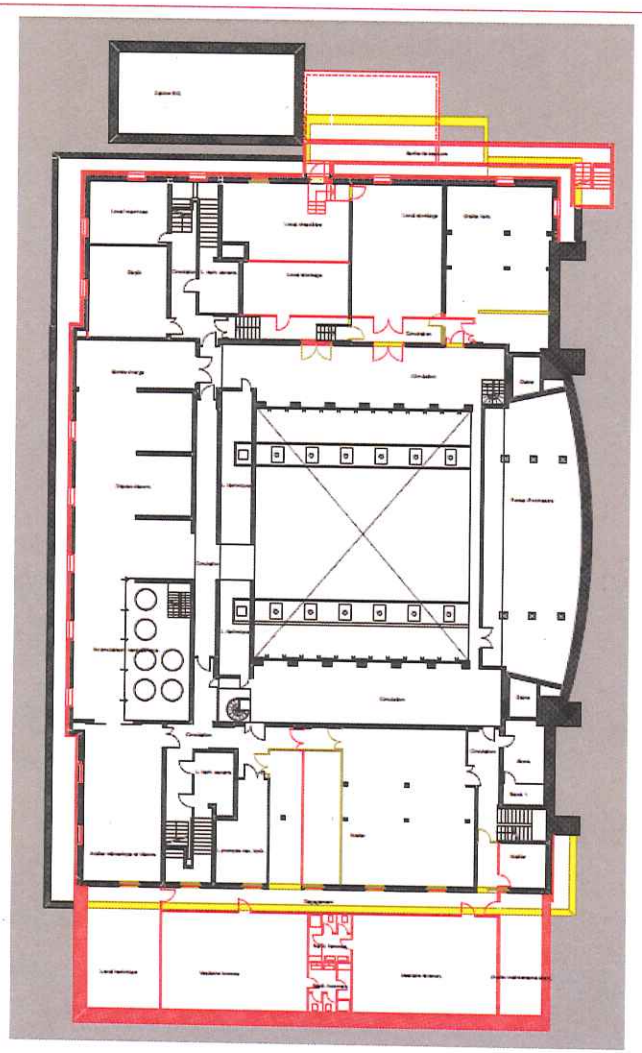

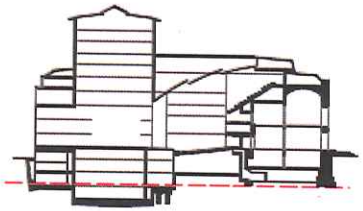

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Niveau -2

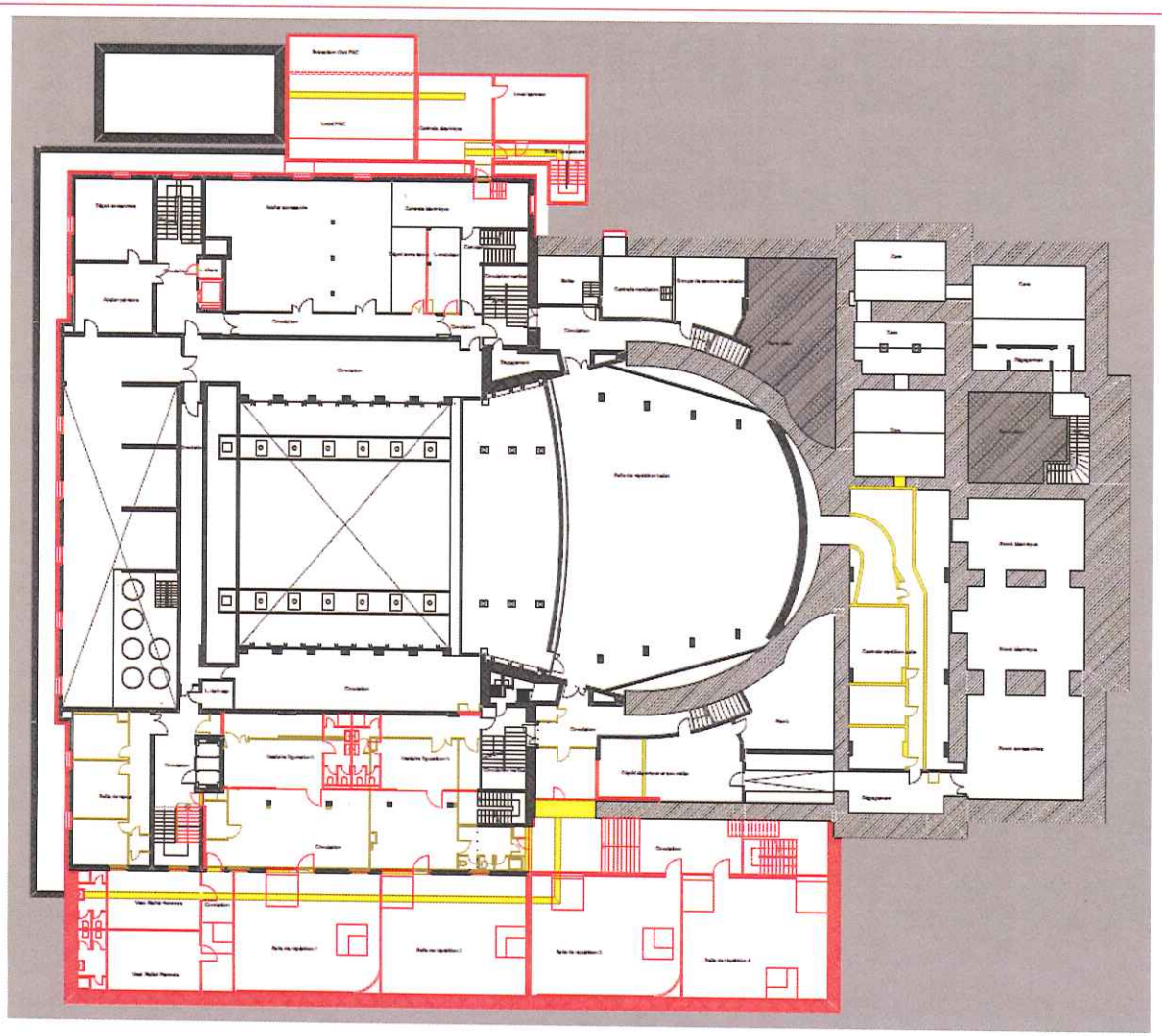

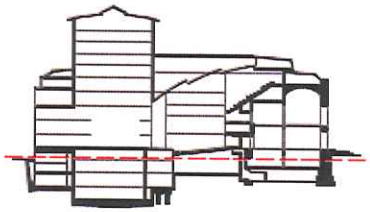

VILLE DE GENÈVE

PROJET DE DÉLIBÉRATION 1A

Niveau -1

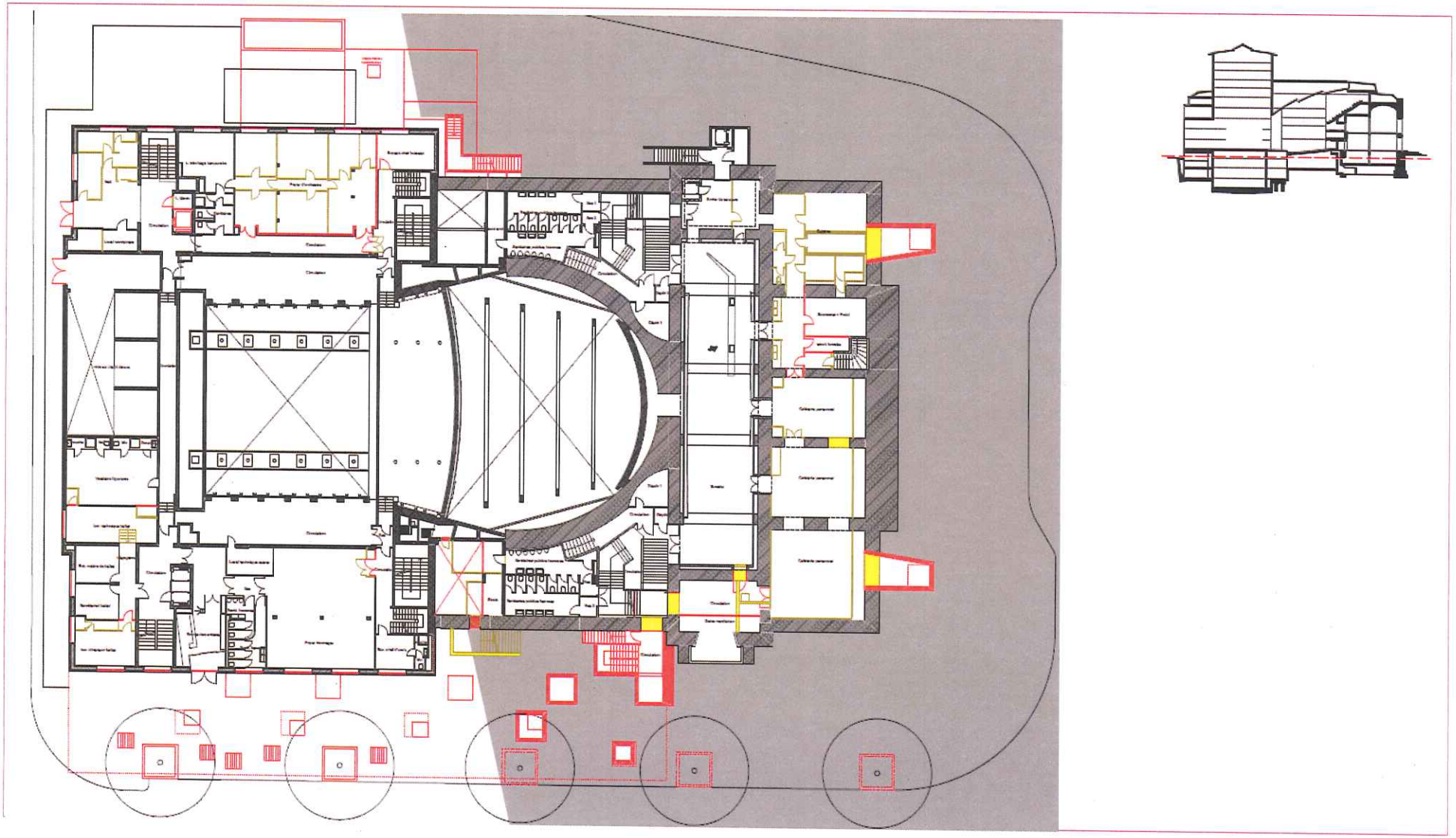

Rénovation partielle du Grand Théâtre de Genève et création d'une extension en sous-sol

Coût selon PR - 1063 — 20 mars 2014 / CF

Répartition du budget selon **le coût de la construction** (CFC 1 à 5)

		Part bâtiment historique **77%**	Part extension **23%**	Tout le bâtiment **100%**
PROJET DE DELIBERATION I				
Rénovation partielle et extension				
CFC 1	Travaux préparatoires	1'472'765	1'261'820	2'734'585
CFC 2	Bâtiment	30'233'673	7'737'401	37'971'074
CFC 3	Equipement d'exploitation	1'275'762	216'502	1'492'264
CFC 4	Aménagements extérieurs	0	663'989	663'989
CFC 5	Frais secondaires et compte d'attente	9'899'999	2'957'142	12'857'141
COUT DE LA CONSTRUCTION HT		**42'882'199**	**12'836'854**	**55'719'053**
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8%	3'430'576	1'026'948	4'457'524
COUT DE LA CONSTRUCTION TTC		**46'312'775**	**13'863'802**	**60'176'577**
Frais administratifs et financiers				
	Frais administratifs	2'316'799	692'030	3'008'829
	Intérêts intercalaires	2'027'198	605'527	2'632'725
	Fonds municipal d'art contemporain	1'013'600	302'763	1'316'363
COUT GENERAL DE L'OPERATION TTC		**51'670'372**	**15'464'122**	**67'134'494**
A déduire				4'900'000
TOTAL CREDIT DEMANDE TTC				**62'234'494**
ARRONDI A				**62'234'400**

Etude comparative et prospective sur le Grand Théâtre

Commission des arts et de la culture
Conseil municipal
24 mars 2014

Première partie : étude comparative

1. Dimension artistique

- Offre de spectacles comparable
- Taux d'occupation plus élevé
  (GTG: 83%, moyenne: 79%)
- Moins de coproductions
- Moins de représentations
- Programme pédagogique réduit
- Pas d'engagement pour la formation professionnelle
- Peu de coopérations avec les troupes de la région

2. Dimension financière

Frais artistiques et frais non artistiques

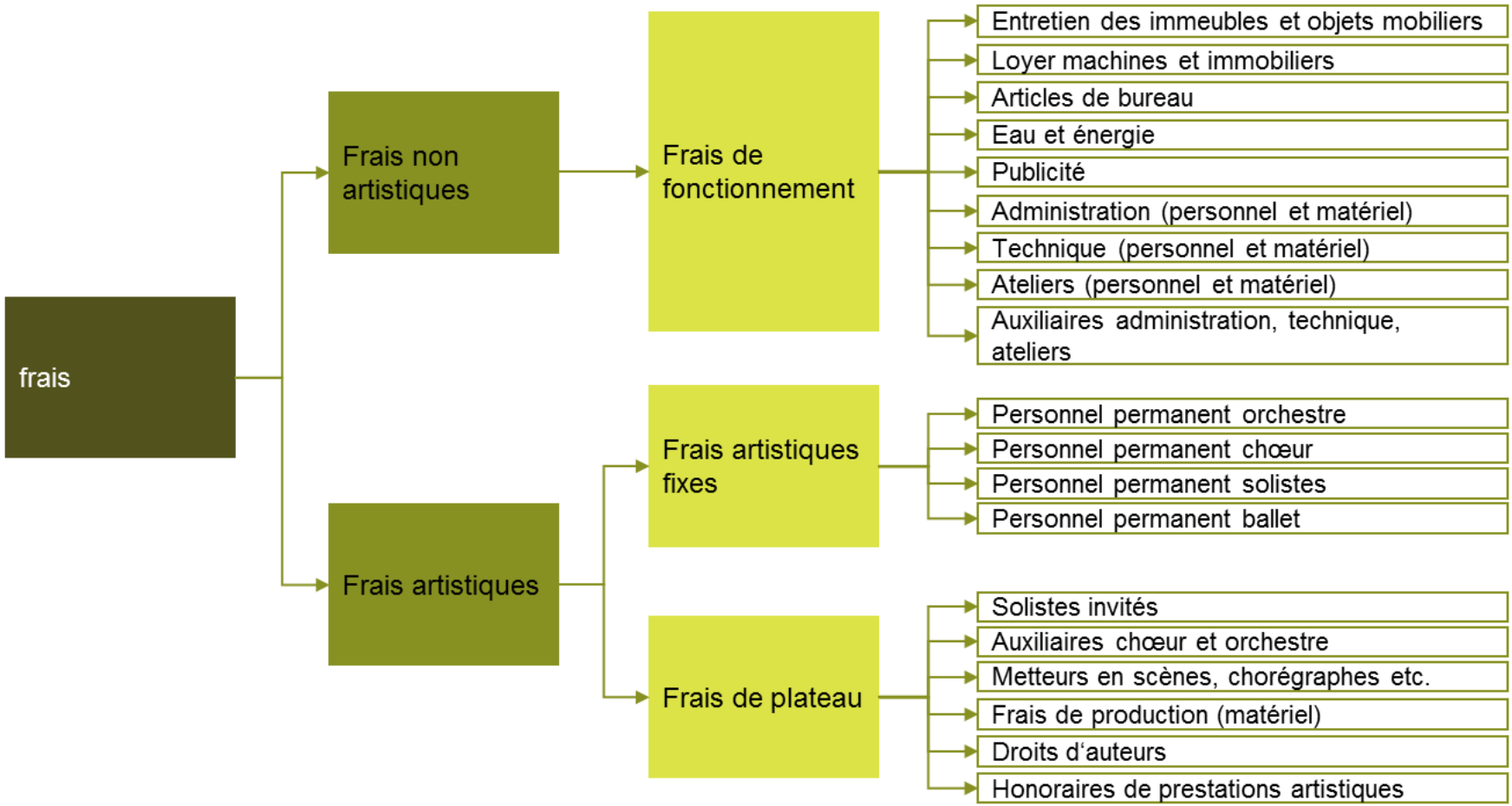

Coûts:

- Frais non-artistiques plus élevés (79 % des frais)
- Productivité dans le domaine non-artistique plus faible
- Frais de plateau moins élevés
- Subventionnement par visiteur et par représentation plus élevé

Recettes:

- Les subventions ne couvrent pas les frais fixes (72 %)
- Le degré de financement propre est plus faible (28 %)

Les recettes liées au sponsoring varient fortement

GTG: Évolution du volume de sponsoring les cinq dernières années [mio. CHF]

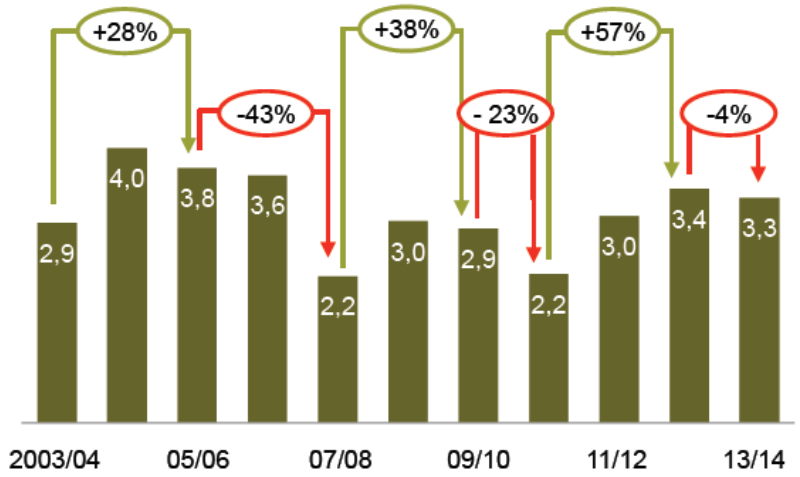

Bayerische Staatsoper : Évolution du volume de sponsoring [mio. CHF]

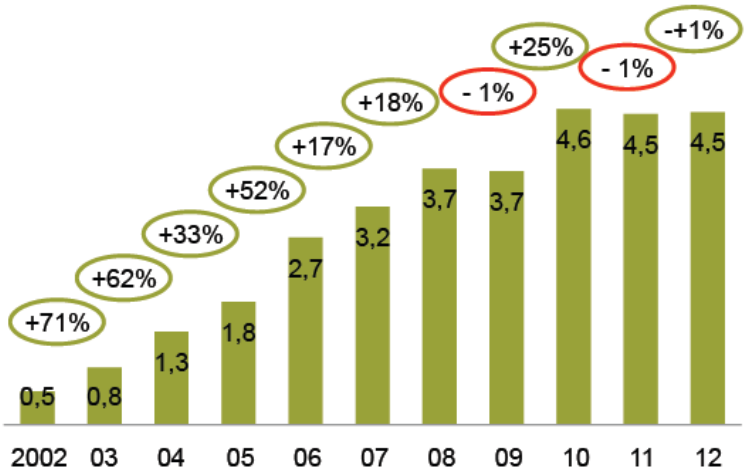

3. Gouvernance

- Institutions de droit public, à l'exception de l'Opernhaus Zürich AG
- Zürich et Barcelone: accord de prestations
- Personnel directement employé par le théâtre
- Direction commerciale strictement séparée de la direction artistique, sauf au Grand Théâtre

Grand Théâtre : Intendance générale

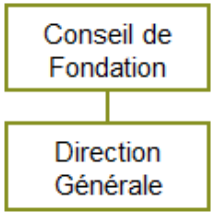

Opernhaus Zürich : Direction double égale

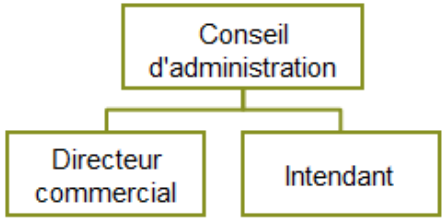

La Monnaie : « Fausse » direction double

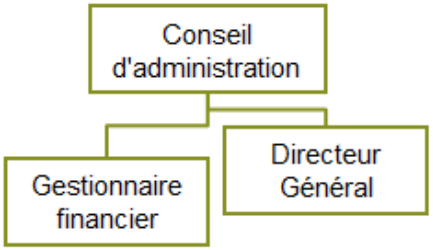

Gran Teatre del Liceu : Modèle basé sur un gérant

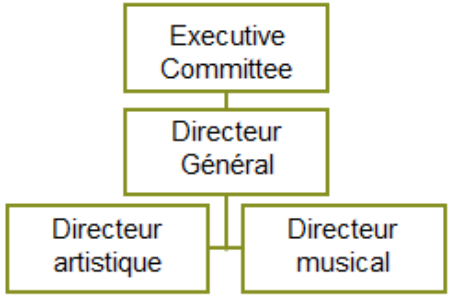

- Par rapport au Grand Théâtre, la direction commerciale dans les autres opéras a un poids nettement supérieur

Deuxième partie : étude prospective

Recommandations d'actori

1) Adaptation des prix et développement des activités de marketing
2) Professionnalisation et agrandissement de l'équipe chargée du sponsoring
3) Augmentation de la productivité et des recettes
4) Développement de l'offre artistique pour les jeunes et des services pédagogiques

Impacts financiers des recommandations d'actori

Mesures		Recettes	Frais supplémentaires	Recettes nettes
Stratégie de prix et de vente	■ 1'225 nouveaux spectateurs ■ Mise en place de réductions selon des critères sociaux et plus grande accessibilité du théâtre	0,8 mio. CHF	- 0,1 mio. CHF	**0,7 mio. CHF**
Développement d'un programme de sponsoring	■ Lien plus étroit du théâtre avec le monde de l'économie	1,0 mio. CHF	- 0,2 mio. CHF	**0,8 mio. CHF**
Plus de représentations d'opéras, de ballets et de récitals	■ 16'000 nouveaux spectateurs ■ Productivité plus élevée ■ « Retour sur investissement culturel » plus élevé	1,2 mio. CHF	- 0,7 mio. CHF	**0,5 mio. CHF**
		+ 3,0 mio. CHF	**- 1,0 mio. CHF**	**2,0 mio. CHF**
Développement d'un programme pour les jeunes	■ 10'000 nouveaux spectateurs ■ Ouverture du théâtre aux jeunes publics ■ Développement de nouveaux formats	0,1 mio. CHF	- 0,7 mio. CHF	**- 0,6 mio. CHF**

Perspectives financières

A cause de l'augmentation des frais fixes, le Grand Théâtre perdra 20% de son budget artistique variable entre 2011/2012 et 2014/2015

Répartition des frais au fil des saisons [millions CH]

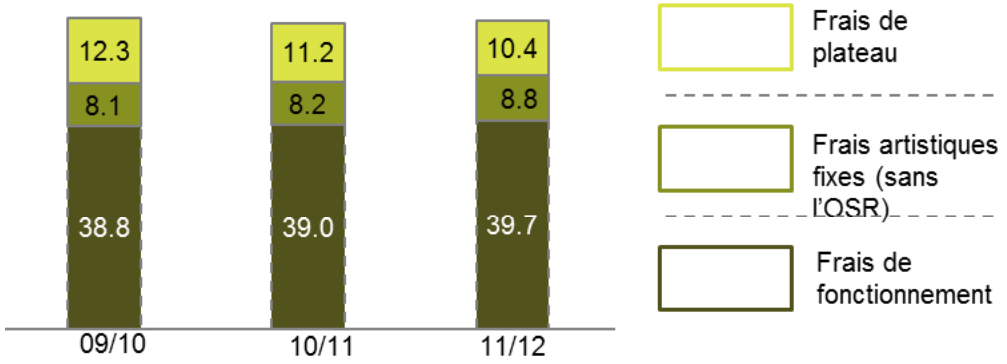

Projection saison 14/15 et différence absolue par rapport à 11/12 [millions CHF]

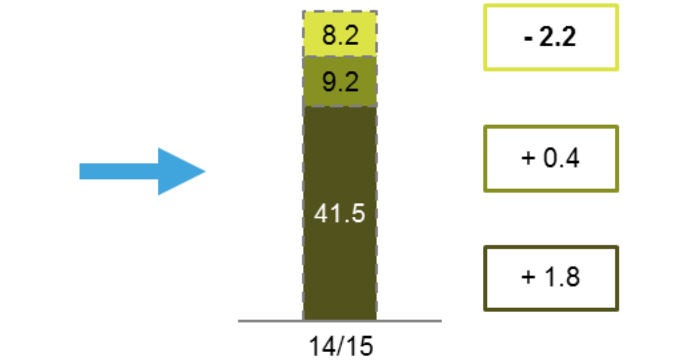

- Alors que les frais de fonctionnement au cours des trois dernières saisons ont augmenté de 2%, les frais de plateau ont été réduits de 16%
- Ce développement est dû surtout à l'augmentation des frais de personnel artistique et non artistique au détriment des frais de plateau. Sans augmentation du budget total du Grand Théâtre, toute augmentation dans le domaine des frais fixes affecte quasi automatiquement les frais variables
- Sans intervention au niveau des subventions, le Grand Théâtre perd 20% de son budget artistique variable entre les saisons 2011/2012 et 2014/2015, ce qui représente une réduction de 2,2 millions de CHF

Le déficit budgétaire ne peut pas être entièrement compensé par les mesures proposées par actori

Effet des mesures proposées par actori sur le déficit budgétaire (sans le programme pour les adolescents et les enfants)

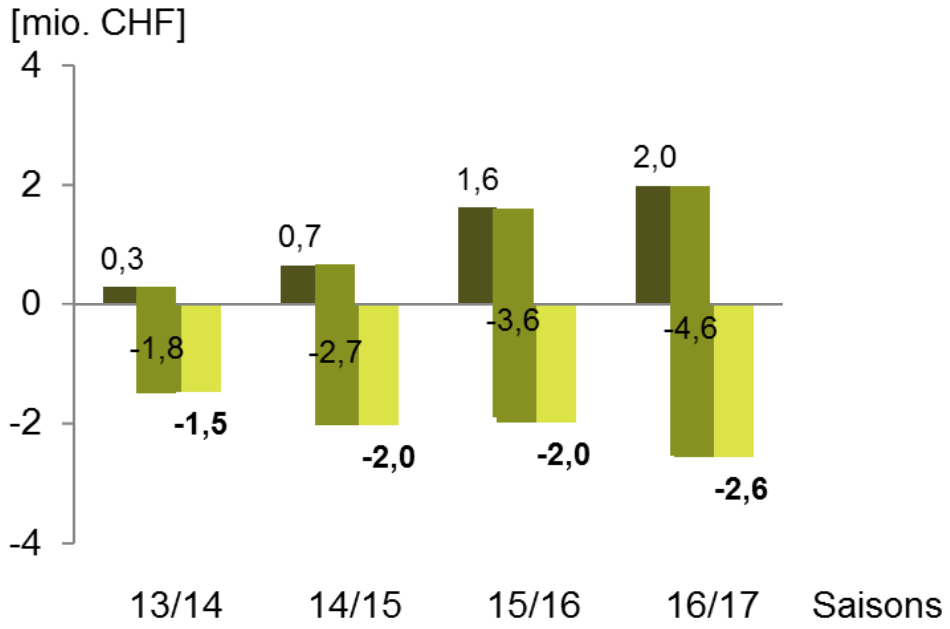

Recettes supplémentaires nettes grâce aux mesures proposées par actori (stratégie des prix, nouveaux visiteurs, sponsoring et représentations supplémentaires)

Budget nécessaire pour garder la même qualité artistique que durant la saison 2011/2012 (avec taux d'inflation de 1,5% pour les frais de plateau)

Différence entre les recettes supplémentaires et le budget nécessaire pour maintenir la qualité artistique (montants non couverts par les recettes supplémentaires)

VILLE DE GENÈVE

Merci pour votre attention